

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION SYNERGIE

Version 3 du 08/11/2024

PREAMBULE

Les règlements européens¹ disposent que les autorités de gestion des programmes « ... établissent un système d'enregistrement et de stockage sous forme informatisée des données relatives à chaque opération, nécessaires au suivi, à l'évaluation, à la gestion financière, aux vérifications et aux audits, y compris, le cas échéant, les données sur les différents participants aux opérations ; ... »

Sur décision du gouvernement français, Synergie est un outil de gestion des programmes FEDER et FSE(+) des générations de programmes 2014-2020 et 2021-2027. Ses fonctionnalités couvrent l'ensemble des missions des autorités de gestion, de certification (fonction comptable pour 21-27) et d'audit des programmes nationaux et régionaux et interrégionaux FEDER et FSE(+), FEAMPA, FAMI, FSI, IGFV. Les acteurs régionaux et nationaux de programmation européenne 2014-2020 et 2021-2027 sont associés à chaque étape du processus décisionnel.

L'Agence Nationale de la Cohésion des territoires (ANCT) met en place une interface permettant aux porteurs de projets de réaliser leurs démarches (demandes de subvention et demandes de paiement) par voie de communications électroniques dénommée *Synergie*.

L'ANCT est maître d'ouvrage des applications relevant du Système d'information Synergie mises à disposition des autorités de gestion des programmes européens relevant des fonds de la politique de cohésion.

L'accès et l'utilisation à ces applications informatiques par voie électronique sont encadrés par les présentes conditions générales d'utilisation réputées acceptées par l'utilisateur lors de sa connexion à l'application.

L'utilisateur déclare avoir obtenu de l'ANCT, toutes les informations nécessaires quant aux services proposés et adhère sans réserve aux présentes conditions générales d'utilisation.

L'utilisateur reconnaît que l'accès aux applications nécessite le respect de l'ensemble des prescriptions d'utilisation définies au sein des présentes conditions générales d'utilisation.

Il reconnaît disposer de la compétence et des moyens nécessaires pour accéder et utiliser ces applications.

DEFINITIONS

Les termes ci-dessous définis auront entre les parties la signification suivante :

- « application sécurisée » : environnement accessible par voie électronique au seul utilisateur autorisé et dédié, notamment, aux téléservices infogérés par l'ANCT ou ses sous-traitants ;
- « code d'accès » : désigne le mot de passe et l'identifiant ayant pour objet d'authentifier l'utilisateur au regard des opérations qu'il effectue dans l'application sécurisée ;
- « téléservices » : système d'information permettant aux usagers de procéder par voie électronique à des démarches ou formalités administratives ;
- « service support utilisateurs » : assistance technique proposée par l'ANCT
- « utilisateur » : toute personne autorisée à utiliser l'application sécurisée.

¹ - Pour les programmes 2014-2020 le règlement (UE) No 1303/2013 du parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) no 1083/2006 du Conseil.

- Pour les programmes 2021-2027 règlement (UE) 2021/1060 du parlement européen et du conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds « Asile, migration et intégration », au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas

OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions d'accès et d'utilisation des applications sécurisées du Système d'information Synergie par l'utilisateur.

DOCUMENTS

Les documents contractuels qui s'imposent à l'utilisateur sont :

- les présentes conditions générales d'utilisation ;
- le cas échéant, les conditions spécifiques d'utilisation de chaque application sécurisée.

OPPOSABILITE

Les présentes conditions générales d'utilisation sont opposables à l'utilisateur dès sa première connexion à l'application sécurisée.

L'ANCT se réserve le droit d'apporter aux présentes conditions générales d'utilisation toutes les modifications qu'elle jugera utiles.

Les présentes conditions d'utilisation sont opposables pendant toute la durée d'utilisation de l'application sécurisée et jusqu'à ce que de nouvelles conditions générales d'utilisation remplacent les présentes.

Ces nouvelles conditions générales d'utilisation sont portées à la connaissance de l'utilisateur à la page d'accueil de l'application sécurisée.

Tout usage de l'application sécurisée par l'utilisateur après les modifications des conditions générales d'utilisation vaut acceptation par ce dernier des nouvelles conditions générales.

Les conditions générales figurant en ligne prévalent sur toute autre version.

L'utilisateur peut à tout moment renoncer à utiliser l'application sécurisée mais reste responsable de toute utilisation antérieure.

PRESENTATION DE L'APPLICATION SECURISEE

L'ANCT met à disposition de l'utilisateur une ou plusieurs applications sécurisées permettant d'accomplir certaines déclarations, formalités et/ou téléservices liées à la gestion ou au suivi des programmes européens.

Les caractéristiques de ces services sont plus précisément décrites dans la documentation d'utilisation fournie à l'utilisateur sous la forme d'une aide en ligne et/ou disponible en téléchargement sur le site <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr>

ACCES A L'APPLICATION SECURISEE

MODALITES

L'accès à l'application sécurisée n'est possible qu'après authentification de l'utilisateur au moyen des codes d'accès suivants : identifiant de l'utilisateur et mot de passe.

L'application sécurisée est, sauf imprévu technique, accessible du lundi au samedi sur toute la journée à l'exception d'une coupure pour maintenance de 1h30 à 4h30 (heure de l'hexagone) ; le dimanche, la coupure se prolonge jusqu'à 8h.

L'ANCT se réserve le droit, sans préavis, ni indemnité, de fermer temporairement l'accès à l'application sécurisée, notamment à des fins de maintenance.

L'ANCT se réserve le droit de compléter ou de modifier, à tout moment, le contenu et/ou le fonctionnement de l'application sécurisée en fonction de l'évolution de la technologie.

Il appartiendra à l'utilisateur de veiller aux possibilités d'évolution des moyens informatiques et de transmission à sa disposition pour l'accès et l'utilisation de l'application sécurisée.

En cas d'impossibilité d'accéder et/ou d'utiliser l'application sécurisée, l'utilisateur peut toujours s'adresser à l'ANCT pour obtenir des informations.

CODE D'ACCES

La procédure de création d'un compte utilisateur est effectuée par un utilisateur référent habilité.

L'utilisateur doit indiquer une adresse électronique valide. Il lui incombe de s'assurer qu'il a seul accès à son courrier électronique.

L'utilisateur a la possibilité de modifier à tout moment son mot de passe, une fois authentifié.

L'utilisateur est seul responsable de la préservation et de la confidentialité de son mot de passe et, par conséquent, des conséquences d'une divulgation, même involontaire, à quiconque.

Tout accès à, et toute utilisation de l'application sécurisée à partir du mot de passe attribué à l'utilisateur est présumée comme émanant exclusivement de l'utilisateur.

Les codes d'accès sont personnels et confidentiels. En particulier, l'utilisateur s'engage à ne pas conserver dans la mémoire de son ordinateur ou de son navigateur, le mot de passe et ce, de façon à prévenir toute utilisation par un tiers dudit mot de passe.

L'utilisateur a l'obligation de notifier à l'ANCT sans délai toute compromission de la confidentialité de son mot de passe ou toute utilisation par un tiers, dont il aurait connaissance au Correspondant Sécurité désigné pour l'application Synergie à l'adresse email : dp-synergie@anct.gouv.fr

SECURITE

L'accès à l'application sécurisée est réalisé selon le protocole TLS (SSL) de façon à assurer l'authentification au serveur, de l'ANCT la confidentialité des données échangées et leur intégrité.

L'application sécurisée est un système de traitement automatisé de données. Tout accès non autorisé à ce dernier est interdit et passible de sanctions pénales.

Il en est de même du maintien, de l'altération et de l'entrave à un système de traitement automatisé de données, ainsi que de l'introduction, de la suppression ou de la modification frauduleuses de données.

L'ANCT fait ses meilleurs efforts, conformément aux règles de l'art, pour sécuriser les accès, données et traitements. Eu égard à la nature de l'Internet, elle ne saurait garantir une sécurité absolue.

L'utilisateur déclare accepter les caractéristiques et limites de l'Internet.

L'utilisateur reconnaît avoir connaissance de la nature du réseau de l'Internet, et en particulier, de ses performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les données d'informations.

L'utilisateur se doit d'informer l'ANCT de toute défaillance de l'accès et/ou du fonctionnement de l'application sécurisée, y inclus de toute compromission de la sécurité.

L'utilisateur a conscience que les données circulant sur l'Internet ne sont pas nécessairement protégées, notamment contre les détournements éventuels.

L'utilisateur fait son affaire exclusive de la protection de ses propres données et/ou logiciels de la contamination par des éventuels virus sur le réseau de l'internet.

L'utilisateur est informé qu'il est fortement déconseillé d'utiliser des ordinateurs accessibles au public, compte tenu des risques inhérents à ce type d'accès et, notamment, la possibilité de compromission de la sécurité des codes d'accès (« key-loggers »).

L'accès ainsi que les échanges avec l'application Synergie sont chiffrés de bout en bout. Aucune donnée n'est stockée sur le poste de travail.

ASSISTANCE UTILISATEURS

Un dispositif d'assistance aux utilisateurs, au travers d'une aide en ligne est disponible pour les guider dans toutes les étapes de l'application. Ce dispositif est appuyé par les référents métiers présents localement.

RESPONSABILITE

L'utilisateur s'engage à n'utiliser les applications sécurisées et les informations auxquelles il a accès que dans les seules conditions définies aux présentes CGU, complétées des éventuelles conditions spécifiques à chaque application sécurisée.

L'utilisateur s'engage à ne pas perturber l'usage que pourraient faire les autres utilisateurs des applications sécurisées et de ne pas accéder aux espaces réservés aux tiers et à ne commettre aucun acte pouvant compromettre la sécurité informatique de l'ANCT, ou des autres utilisateurs.

L'utilisateur s'engage à ne pas interférer ou interrompre le fonctionnement normal des applications sécurisées.

L'utilisateur s'engage à indemniser l'ANCT et ses agents en cas de plainte, action, poursuite, condamnation de ces derniers résultant du non-respect des conditions générales par l'utilisateur.

L'utilisateur s'engage à notifier à l'ANCT tout changement relatif à son adresse e-mail et reconnaît qu'à défaut, il restera seul responsable des conséquences de quelques natures que ce soit, qui pourraient en résulter.

Etant donné la complexité des applications sécurisées mises en œuvre, l'ANCT fait ses meilleurs efforts pour la prise en compte des informations et la bonne exécution des traitements correspondants conformément aux règles de l'art. Toutefois, l'ANCT ne peut pas, à l'égard de l'utilisateur, être tenue responsable des erreurs ou retard de traitements correspondants.

Toute perturbation de l'accès, de l'utilisation ou du fonctionnement de l'application sécurisée ne saurait engager la responsabilité de l'ANCT à l'égard de l'utilisateur.

L'ANCT ne saurait être responsable des atteintes à la sécurité informatique de l'utilisateur et de ses données.

La responsabilité de l'ANCT ne saurait être recherchée en cas d'usage frauduleux ou abusif dû à une compromission, volontaire ou involontaire, de la confidentialité des codes d'accès attribués à l'utilisateur.

Sauf faute intentionnelle ou dolosive de l'ANCT, les atteintes aux données de l'utilisateur ne sauraient engager la responsabilité de l'ANCT.

L'ANCT ne saurait être responsable de la violation des présentes conditions générales par un autre utilisateur.

La responsabilité de l'ANCT ne pourra être engagée en cas de dommages indirects résultant de l'utilisation des applications sécurisées.

La responsabilité de l'ANCT ne pourra être recherchée ni retenue en cas d'indisponibilité temporaire ou totale de tout ou partie de l'accès à l'application sécurisée, d'une difficulté liée au temps de réponse, et d'une manière générale, d'un défaut de performance quelconque.

En utilisant cette application, l'utilisateur choisit de dématérialiser ses échanges au travers de l'application Synergie.

En cas de litige, l'utilisateur peut exercer un recours gracieux auprès de l'ANCT, un recours hiérarchique auprès de son autorité ou un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les présentes conditions générales n'emportent aucune cession d'aucune sorte de droits de propriété intellectuelle au bénéfice de l'utilisateur sur les éléments appartenant à l'ANCT.

Le site, les marques, les dessins, les modèles, les images, les textes, les photos, les logos, les chartes graphiques, les logiciels, les moteurs de recherche, les bases de données et les noms de domaine, sans que cette liste soit exhaustive, sont la propriété exclusive de l'ANCT

Toute reproduction et/ou représentation, totale ou partielle d'un de ces droits, sans l'autorisation expresse de l'ANCT et/ou de ses donneurs d'ordre, est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

En conséquence, l'utilisateur s'interdit tout agissement et tout acte susceptible de porter atteinte directement ou non aux droits de propriété intellectuelle de l'ANCT et/ou de ses donneurs d'ordre.

DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'authentification de l'utilisateur nécessite la communication par ce dernier de données à caractère personnel à des fins d'accès et d'utilisation de l'application sécurisée ; à défaut aucun accès ou utilisation de l'application sécurisée n'est possible.

Ces données sont les suivantes : nom et prénom, adresse de courrier électronique.

Les informations personnelles sont enregistrées dans un fichier informatisé dans la base de données Synergie pour permettre l'accès aux utilisateurs. La base légale du traitement est la nécessité de traitement automatisée induite par les règlements européens.

Les données collectées ne sont pas communiquées pour d'autres besoins

Les données sont conservées pendant la durée des programmes européens et la durée légale de contrôle des dossiers.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Conformément aux dispositions des articles 38 à 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du règlement général sur la protection des données (RGPD) entré en application le 25 mai 2018 l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, d'interrogation, de modification, de rectification et d'opposition, pour motif légitime, des données le concernant.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'ANCT à l'adresse dp-synergie@anct.gouv.fr

Toute demande d'informations sur le traitement des données personnelles qui le concerne doit être adressée par écrit et signée par l'utilisateur en joignant une photocopie d'une pièce d'identité, à l'ANCT, Délégué à la protection des données- 20 avenue de Ségur - TSA 10717 - 75 334 Paris Cedex 07.

RESOLUTION ET RESILIATION

En cas de manquement aux obligations des présentes, l'ANCT pourra prononcer de plein droit à l'utilisateur la résiliation ou la résolution des conditions générales.

BONNE FOI

Les parties conviennent d'exécuter leurs obligations avec une parfaite bonne foi.

SINCERITE

Les parties déclarent sincères les présents engagements. A ce titre, elles déclarent ne disposer d'aucun élément à leur connaissance qui, s'il avait été communiqué, aurait modifié le consentement de l'autre partie.

TITRES

En cas de difficultés d'interprétation résultant d'une contradiction entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

NULLITE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision passée en force de chose jugée d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

INTEGRALITE

Les documents visés aux présentes expriment l'intégralité des obligations des parties, relativement à leur objet. Aucune autre condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés ou remis par les parties ne pourra s'intégrer au présent contrat.

CONVENTION DE PREUVE

Les conditions générales sous forme électronique ont, entre les parties, la même valeur que des conditions générales sur support papier.

Les données informatisées sont conservées dans des conditions raisonnables de sécurité et considérées comme des preuves écrites, au même titre que l'écrit sur support papier, entre les parties.

TRAÇABILITE

L'ANCT conserve l'historique des connexions de l'utilisateur à l'application sécurisée.

En outre, l'ANCT pourra suivre la navigation de l'utilisateur au sein de l'application sécurisée grâce à des cookies.

A ce titre, l'utilisateur déclare accepter la possibilité pour l'ANCT d'utiliser la technique de cookies ou toute autre technique assimilée ou similaire permettant de tracer la navigation de l'utilisateur.

Ces données seront conservées, à des fins de suivi fonctionnel, pour une durée maximale de 5 ans après la fin de vie de l'application.

LOI APPLICABLE

Les présentes conditions générales sont régies par la loi française.

Il en est ainsi pour les règles de fond et les règles de forme et ce, notwithstanding les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.

CONFIGURATIONS REQUISES DES POSTES INFORMATIQUES

Synergie a été conçu de façon à fonctionner :

- sous les systèmes d'exploitation Windows (Windows 10 et au-delà) ;
- avec les versions supportées des navigateurs Microsoft Edge, Google Chrome et Firefox ;
- avec les logiciels Adobe Acrobat Reader, OpenOffice, LibreOffice et Microsoft Word pour tous les documents produits par Synergie.

Attention :

Le bon fonctionnement de Synergie sur d'autres versions de navigateurs que celles listées ci-dessus n'est pas garanti et donc non recommandé.

L'utilisation de « Javascript » est obligatoire pour bénéficier de l'aide en ligne et des fonctions ergonomiques avancées. Sa désactivation pourrait entraîner des anomalies de rendu des pages internet entraînant dans certains cas l'indisponibilité de certaines fonctions (ie. Calendrier, menu dynamique...).